



DECISION DU MAIRE N°27 - DEC-2022_27

Objet : attribution du marché 2022-0034 relatif au marché de travaux de rénovation thermique du GS Romsay -LOT 3 COUVERTURE - ZINGUERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 30 août 2022 portant délégation du Conseil Municipal à Madame le Maire notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de répondre au besoin de la collectivité relatif à des travaux de rénovation thermique du groupe scolaire de Romsay pour le lot 3 couverture zinguerie suite à une procédure déclarer sans suite pour cause d'infructuosité ;

Considérant la procédure de relance passée sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Considérant l'invitation à candidater envoyée à 5 entreprises le 27 octobre 2022 ;

Considérant qu'une offre a été déposée dans le délai imparti ;

Considérant qu'après l'analyse de l'offre reçue, le candidat a été retenu ;

Au vu des motifs susmentionnés, le Maire :

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer le marché 2022-0034 lot 3 Couverture zinguerie au candidat suivant :

PENTECOTE
6 rue Volta
ZAC de la corne neuve
17139 DOMPIERRE SUR MER

Le montant du marché est de 21 596.00 € HT.

Article 2 : de communiquer cette décision lors du prochain conseil municipal, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales.



2022/27

Pour Madame le Maire,
Et par délégation
Monsieur Patrick ORGERON
1^{ER} Adjoint



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Madame le Maire soussignée certifie que cet acte a été publié sur le site internet de la Mairie le : 27/12/2022